

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 03 mars 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Jean Pierre BUERBA

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025**.
Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité.

AVENANT – TRAVAUX DE REHABILITATION MAISON MOLIE (38-2025)

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°82-2023 du 23 octobre 2023, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer les marchés pour la rénovation de la maison Molié.

La présente délibération porte sur une adaptation de chantier :

- Moins-value de 3 420 € HT pour des appuis de fenêtres non réalisés au lot 1.2 VRD/ Démolitions/ Gros œuvre
- Plus-value de 3 420 € HT pour des appuis contre formés aux cadres en pierre existants réalisés par le lot 04 Menuiserie extérieure

Mr Perez Jean-Laurent ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valider l'avenant n°2 du lot 4 Entreprise Perez d'un montant de + 3 420 € HT,
- Valider l'avenant n°3 du lot 1.2 Entreprise SOCABAT d'un montant de – 3 420 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau